

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1491

21 juillet 2010

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l.	71563	May Estate S.A.	71534
Aide à la Décision Politique	71543	MDI Entreprises S.A.	71523
Bear Stearns International Funding II S.à r.l.	71527	MDI Top Holding S.A.	71524
Brit Overseas Holdings S.à r.l.	71526	MF Venice S.à r.l.	71524
Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l.	71559	Miller Holdings S.A.	71541
Business Network System	71527	Modor S.à r.l.	71526
Carbery Hungary Kft., Succursale Luxembourgeoise	71528	Netinvest S.A.	71543
Care Invest S.A.	71530	Netinvest S.A.	71542
Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l.	71562	Netinvest S.A.	71542
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	71554	Online-Car	71543
Crown Properties S.A.	71530	Palladium S.à r.l.	71544
Dolcelino S.A.	71530	Patina S.A.	71557
Ecotranslux Sàrl	71532	Pegasus Investments Sàrl	71544
Eurinvest Partners S.A.	71542	Pennyboat S.A.	71553
Europa Immobilien S.A.	71563	Pilot Corporation S.A.	71554
European Financing Partners S.A.	71523	Primedale Participation S.A.	71554
Fineuro S.A.	71524	Realpromo S.A.	71555
Fortis Lease Group S.A.	71562	Roccia S.A.	71555
Intermediate Finance Europe II SICAR ..	71544	Sehelah S.A.	71558
IREEF - UK PropCo S.à r.l.	71535	Selector Management Fund	71525
JT International Services S.A.	71563	Selector Management Fund	71526
KLC Holdings S.A.	71555	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	71557
Koener's Excellence Hotels S.A.	71531	Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l.	71557
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR	71527	Stradeq S.A., Business Solutions	71525
LIST Société Anonyme Holding	71558	Styron Holding S.à r.l.	71544
Luxcash	71522	Sword Technologies S.A.	71561
Mabren S.A.	71533	Trans Distribution S.A.	71558
Magellan Holding S.à r.l.	71528	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	71559
Majestic Capital	71522	WWTE Travel S.à r.l.	71560
Management Co-operative Company S.à r.l.	71559	Zucchetti International S.A.	71560

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 21 avril 2010 que:

1. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé jusqu'à ce que la CSSF donne son accord pour que Mazars S.A. avec siège social au 104, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ait le mandat de Réviseur de la Société.

2. L'accord de la CSSF a été obtenu le 10 mai 2010, à compter de cette date le mandat de Deloitte prend fin et Mazars S.A. avec siège social au 104, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg devient Réviseur de la Société.

Le mandat de Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064915/24.

(100081060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 6 avril 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010, LAC/2010/15323 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance du mandat des administrateurs actuels

2. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011:

- Monsieur Jean-Claude Finck, président
- Monsieur Gilbert Ernst, vice-président
- Monsieur Michel Birel, administrateur
- Monsieur John Bour, administrateur
- Monsieur Ernest Cravatte, administrateur
- Madame Doris Engel, administrateur
- Monsieur Aly Kohll, administrateur
- Monsieur Alain Kremer, administrateur
- Monsieur Guy Rosseljong, administrateur
- Madame Ingrid Stevens, administrateur
- Madame Françoise Thoma, administrateur
- Monsieur Paul Waringo, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010066224/30.

(100081495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

MDI Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.109.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2010 que:

- Le siège social a été transféré de 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg à 17, rue des Bains L-1212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010064923/15.

(100081146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 14 mai 2010.

L'assemblée a pris la résolution de ne pas renouveler le mandat de la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société:

- SIFEM - Swiss Investment Fund for Emerging Markets, ayant son siège social au Bubenbergrplatz 11, CH-3011 Bern, Suisse, représenté par Monsieur Claude Barras.

L'assemblée a pris la résolution de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la Société:

- Danish International Investment Funds, Self-Governing Funds, ayant son siège social au Bremerholm 4, 1069 Copenhagen K, Danemark, représenté par Monsieur Finn Jønck;

- DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, ayant son siège social au Belvederestrasse 40, D-50933 Cologne, Allemagne, représentée par Monsieur Bruno Wenn, demeurant professionnellement au Belvederestrasse 40, D-50933 Cologne, Allemagne;

- Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V., ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, NL-2593 HW, La Haye, Pays-Bas, représentée par Monsieur Nanno Kleiterp;

- Monsieur Martin Curwen, né le 5 octobre 1945 à Mumbai, Inde, demeurant au 11, rue Schetzel, L-6997 Luxembourg.

- Norfund - The Norwegian Investment Fund for Developing Countries, ayant son siège social au StØperigata 2, 0111 Oslo, Norvège, représenté par Monsieur Kjell Roland, demeurant professionnellement au StØperigata 2, 0111 Oslo, Norvège;

- Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique SA, ayant son siège social à 5, rue Roland Barthes, 75598, Paris, France, représentée par Monsieur Luc Rigouzzo;

- Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement - Belgische Investeringsmaatschappij voor Ontwikkelingslanden, ayant son siège social au 188A, Avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique, représentée par Monsieur Hugo Bosmans.

L'assemblée a également pris la résolution de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Financing Partners S.A.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010089168/39.

(100077462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

MDI Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 83.420.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2010 que:

- Le siège social a été transféré de 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg à 17, rue des Bains L-1212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010064924/15.

(100081147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

—
- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour MF Venice S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064926/12.

(100081164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Fineuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.338.

—
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 21 avril 2010 que:

- Madame Valérie Emond et Madame Ewelina Margalska ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la société avec effet au 21 avril 2010;

- Madame Ann Van Wauwe, née le 12 septembre 1967 à Varese (Italie) et demeurant 5, rue Renert, L-6944 Niederranven;

- Monsieur Nareg Narbekian, né le 30 janvier 1985 à Aleppo (Syrie) et demeurant Corso Francia, 268, I-10146 Torino (Italie);

- Monsieur Antonio Castelli, né le 29 août 1960 à Cartagine (Tunisie) et demeurant Corso Francia, 268, I-10146 Torino (Italie);

- Monsieur Mattia de Sassi, né le 31 octobre 1975 à Osco (Suisse) et demeurant Via Orico, 11, CH-6500 Bellinzona (Suisse);

Ont été nommé en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 21 avril 2010 et ce, pour une durée de six ans.

- La société Dillon Holding Ltd. démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 21 avril 2010;

- La société ODD Financial Services S.A. ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41014 a été nommé en tant que commissaire aux comptes de la société avec au 21 avril 2010 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066147/27.

(100081395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 18 mai 2010 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 14B rue des Violettes, L-8023 Strassen
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 14B rue des Violettes, L-8023 Strassen
- Douglas GEERTZ, administrateur, avec adresse professionnelle au Hurdnerwaeldistrasse 21 CH-8808 Pfaeffikon
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano

2. Le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7 parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Strassen, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064979/24.

(100081160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Stradeq S.A., Business Solutions, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 96.893.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 octobre 2009.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

-Monsieur Thierry MOOIJ, né le 4 avril 1954 à Neuilly-sur-Seine, France et demeurant à L - 8016 Strassen, 25, rue des Carrières.

-Monsieur Vincent DERUDDER, né le 13 février 1948 à Clichy, France et demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

-Monsieur Ole ROED, né le 23 juin 1943 à Oslo, Norvège et demeurant à L-2317 Luxembourg, 32, rue du Général Patton;

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

2. de renouveler Monsieur Thierry MOOIJ à son poste d'administrateur délégué.

Son mandat viendra à échéance en même temps que son mandat d'administrateur, lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

3. de renouveler le commissaire aux comptes comme suit:

-La société European Management Fiduciary S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69966;

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010069392/30.

(100081045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2010 que:

- Monsieur Philippe Meloni, administrateur, demeurant à L-8023 Strassen, 14B rue des Violettes, a été nommé Président du Conseil d'Administration;

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064980/19.

(100081160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Brit Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.442.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066076/9.

(100081491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Modor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.910.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 11 Février 2010 que GS Capital Partners VI Parallel, L.P. a transféré 188.423 parts sociales des parts sociales qu'elle détient dans la Société comme suit:

- 100.907 parts sociales à GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA;

- 83.930 parts sociales à GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman; et

- 3.586 parts sociales à GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, un 'Kommanditgesellschaft' constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069332/26.

(100081157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Bear Stearns International Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 217.022,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.103.

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Certifié conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pam STEENFELDT-KRISTENSEN

Acting Secretary

Référence de publication: 2010066082/15.

(100081493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

B.N.S., Business Network System, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066090/9.

(100081422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants de la Société en date du 28 mai 2010 que:

- les 9 908 parts sociales ordinaires de classe I détenues par River Holdings GP ont été annulées;

- les 11 451 parts sociales ordinaires de classe L détenues par IMP Holdings GP ont été annulées.

Dès lors, depuis le 28 mai 2010, les 110 197 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
REPE LBREP III LLC	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4324484	25 class J
LBREP III Europe Holdings, L.P	c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada	180360430	52 Class B, 25 Class C, 39 655 Class E, 42 Class F, 25 Class G, 1 347 Class H, 25 Class K, 25 class M, 43 class N, 1190 class O, 19 089 Class P, 5 914 Class Q, 58 Class R, 25 Class S, 42 657 Class AA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l., SICAR

Michael Denny

Category A Manager

Référence de publication: 2010069668/30.

(100081461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Carbery Hungary Kft., Succursale Luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.664.

—
Extrait des résolutions écrites date du 1^{er} juin 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Bertrand de Fays, né le 12 juillet 1981 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 36, Rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, à la fonction de représentant légale de la succursale avec effet au 1^{er} juin 2010 pour une durée indéterminée.

- De nommer Roman Sokolowski, né le 22 avril 1980 à Poznan, Pologne, demeurant au 5, Allée des Charmes, L-1372 Bereldange, à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} juin 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010066091/16.

(100081221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Magellan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.262.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.262.

—
In the year two thousand ten, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Michal SOLOWOW, businessman, born in Kielce (Poland) on July 11th, 1962, residing at 1A/3 Zeromskiego St. 25-369 Kielce (Poland) here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

itself here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on 10th May 2010.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company MAGELLAN HOLDING S.à r.l. having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle (the "Company"),

incorporated by a deed of the undersigned notary on July 14th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1936 of August 7th, 2008,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 140.262

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by means of a contribution in cash by an amount of one million two hundred fifty thousand Euros (1.250.000 Euro) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500,-EUR) to an amount of one million two hundred sixty-two thousand five hundred Euros (1,262,500.00,EUR) by the issue of 10.000 (ten thousand) new shares having a par value of one hundred twenty five Euros (125,-EUR) each all subscribed and paid up by the sole Partner.

The amount of one million two hundred fifty thousand Euros (1,250,000,-EUR) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing capital increase the sole Partner decides to modify article 6 of the articles of incorporation as follows.

“ **Art. 6.** The capital is set at ONE MILLION TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (1,262,500.-EUR) divided into ten thousand one hundred share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (125.- EUR) each.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michal SOLOWOW, homme d'affaires, né à Kielce (Pologne) le 11 juillet 1962, demeurant à 1A/3 Zeromskiego St. 25-369 Kielce (Pologne), ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

elle-même ici représentée par Monsieur Max MAYER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 Mai 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MAGELLAN HOLDING S.à r.l. avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1936 du 7 août 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 140.262.

Lequel associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social par un apport en espèces d'un montant de un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à un montant de un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (1.262.500.-EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune toutes souscrites et libérées par l'associé unique.

La somme d'un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000.-EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT SIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (1.262.500.-EUR) représenté par dix mille cent (10.100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22054. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068743/92.

(100082818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2010:

- que le siège social a été transféré de 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg;

- que Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né le 16.11.1968 à Arlon, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010066101/16.

(100081470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Crown Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 40.323.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 juin 2010 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Daniele Dieschburg demeurant 8, rue des Romains, L-4974 Dipach Madame Ana Maria Davies Da Costa demeurant au 70, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg

- Monsieur Martin Rutledge demeurant professionnellement 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

- Monsieur Jeffrey Davies demeurant professionnellement 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est:

- Alexander & Partners limited, demeurant Union Court Building, Elizabeth Avenue, Nassau.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010066108/23.

(100081455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Dolcelino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.103.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 mai 2010:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Romano A. RHEINBERGER de son poste d'administrateur.

2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Thomas HAEUSLER, né le 01.03.1965 à Lenzburg (Suisse) et demeurant à 28 Tomlinson Road #13-28 Singapour 247854

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour DOLCELINO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010066117/16.

(100081212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Koener's Excellence Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.381.

L'an deux mille dix.

Le premier juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Laurent WALLENBORN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'administrateur unique de la société anonyme Koener's Excellence Hotels S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 10, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.381, en vertu d'une procuration du 27 mai 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, agissant comme il vient d'être dit, a requis le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I.- Que la société Koener's Excellence Hotels S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1023 du 15 mai 2010.

II.- Que le capital social émis de la société est de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action, entièrement souscrites et libérées.

III.- Que le capital social de la société peut être augmenté à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

IV.- Que l'article 5 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées que le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

V.- Qu'en vue d'un procès-verbal du 27 mai 2010, l'administrateur unique a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) au montant d'UN MILLION CENT MILLE EUROS (€ 1.100.000.-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Une copie dudit procès-verbal, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

VI.- Les dix mille (10.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actuel actionnaire unique et ont été libérées moyennant virement sur le compte bancaire de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent le comparant, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Koener's Excellence Hotels S.A., décide en conformité avec l'article 5 des statuts de faire adapter le paragraphe y afférent:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à UN MILLION CENT MILLE EUROS (€ 1.100.000.-), représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 juin 2010. Relation: ECH/2010/766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066198/65.

(100081283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Ecotranslux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 153.676.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1.- Monsieur MAUPASTE Didier, gérant de société, demeurant à F-77380 Combs-la-Ville (France), 4, rue du Bois Breton,

ici représenté par Monsieur CERAVOLO François, comptable, demeurant à F-57700 Hayange (France), 5, rue de la Sapinette,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 mai 2010

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur TOURPE Jean-Marc, directeur technique, demeurant à F-77127 Lieusaint (France), 4, rue de la Croix Saint-Claude,

ici représenté par Monsieur CERAVOLO François, prénommé,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 mai 2010,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ECOTRANSLUX SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Art. 3. La société a pour objet le négoce, le courtage, l'activité de commissionnaire de transport, de consultant, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur MAUPASTE Didier	50
2.- Monsieur TOURPE Jean-Marc	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent vingt-cinq (725,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentés comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- * Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée, Monsieur MAUPASTE Didier, prèdit.
- * Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée, Monsieur TOURPE Jean-Marc, prèdit.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CERAVOLO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juin 2010. REM 2010/764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073467/81.

(100086171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Mabren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010066237/13.

(100081465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

May Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.055.

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MAY ESTATE S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 78055 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 197 du 15 mars 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L– 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L–1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent quatre mille (104.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. LAC/2010/25065. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066241/49.

(100081356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

IREEF - UK PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.631.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IREEF – Lux HoldCo 1, a company incorporated and existing under the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr. Richard Kirfel, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7th June 2010; such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company IREEF -UK PropCo S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Form, Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "IREEF -UK PropCo S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons and entities who may become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general member with unlimited liability or a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

It may be dissolved by a resolution of the member(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these articles of association, as the case may be, for any amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at eleven thousand five hundred pounds sterling (GBP 11,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-three pounds sterling (GBP 23.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) or to allocate funds to the legal reserve.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) members in the company and (ii) none of the members in the Company will be a physical person and (iii) following any transfer of shares, clauses (i) and (ii) will remain satisfied.

For the avoidance of doubt this provision operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund (Spezial-Investmentvermögen) within the meaning of article 16 of the German Investment Tax Act for German Tax purposes and each member understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or tort (and will not seek to pursue any such action) against either the Company's assets in the event that this provision is breached or amended.

Art. 6. Shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital. In accordance with the provisions of article 5 hereabove, the Company shall not give effect to any transfer of shares, if such transfer results in the Company having more than thirty (30) members or a physical person becoming a member of the Company.

Art. 7. Managers. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

The member(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers").

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of half of the managers holding office provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, at least one Class A Manager and one Class B Manager needs to be present or represented.

Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours prior to the beginning of such meeting. Each manager may waive his right to be convened as set out above by consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company. Any proxies will remain attached thereto.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any two managers (in the case of a board of managers) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated.

Art. 8. Manager's Liability. Except in case of negligence or wilful misconduct, the manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible only for the performance of their duties.

Art. 9. Members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Monday of the month of January of each year at 10:00 a.m. and for the first time in January 2012. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Financial Year. The accounting year begins on the first day of October of each year and ends on 30th September of the following year. The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on 30th September 2011.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 12. Appropriation of Profits. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 13. Dissolution, Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 14. Applicable Law. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

500 shares at GBP 23 each for a total of GBP 11,500.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. The following two (2) persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period of time:
 - Mark Weeden, chartered accountant, born on 4 December 1954 in London, United Kingdom, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Juliette Henry, fund controller, born on 30 April 1973 in West Bromwich, United Kingdom, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahr zweitausendundzehn, am zehnten Juni.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erschien folgende Person:

IREEF – Lux HoldCo 1, eine nach Luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 20, rue de la Poste, L2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

vertreten durch Herrn Richard Kirfel, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer am 7. Juni 2010 erteilten Vertretungsvollmacht; diese Vollmacht bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt.

Die erschienene Person, die in der oben angeführten Eigenschaft tätig ist, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachstehende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, IREEF -UK PropCo S.à r.l. zu Protokoll zu nehmen, die hierdurch wie folgt errichtet wird:

Art. 1. Form, Name. Hiermit wird zwischen der erschienenen Partei und allen Personen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darauf Mitglieder werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit dem Namen " IREEF - UK PropCo S.à r.l." (die "Gesellschaft") eingerichtet. Die Gesellschaft wird durch diesen Gesellschaftsvertrag und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Geschäftsgegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften sowie jede andere Art von Immobilieninvestments, wie der Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in jeder anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilieneigentum, entweder durch Erwerb, Austausch oder auf andere Art, sowie durch Veräußerung, Verwaltung und Entwicklung von Immobilien in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder die der Gesellschaft zur Ausführung und Entwicklung des Geschäftsgegenstandes sinnvoll erscheint.

Darüberhinaus kann die Gesellschaft sich verbürgen, Kredite jedweder Art aufnehmen und Schuldverschreibungen (bonds) sowie Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen in jeglicher Form gewähren oder anderweitig jene Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio von Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als unbeschränkt haftender Gesellschafter oder beschränkt haftender Teilhaber für alle Verpflichtungen aufgrund einer Teilhaberschaft oder ähnlicher Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren als auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeit ausführen, die für die Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig ist, dem Gesellschaftszweck dient oder in direktem oder indirektem Bezug hierzu steht.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch Beschluss des(r) Gesellschafter(s), der in Übereinstimmung mit diesem Gesellschaftervertrag oder dem nach dem Gesetz für die Änderung des Gesellschaftervertrags erforderlichen Quorum- und Mehrheitsregeln gefasst wird.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann an jeden Ort im Großherzogtum verlegt werden. Dies geschieht durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, beraten.

Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Solche vorübergehende Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder der Geschäftsführung vorgenommen und den beteiligten Parteien mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf elftausendfünfhundert Britische Pfund (GBP 11.500,-), aufgeteilt auf fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils dreiundzwanzig (23) GBP. Alle diese Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Zusätzlich zum ausgegebenen Kapital kann ein Prämienkonto eingerichtet werden, in welches jede auf einen Anteil gezahlte Prämie zusätzlich zu seinem Nennwert übertragen wird. Der Betrag auf dem Prämienkonto kann für die Zahlung von Anteilen die die Gesellschaft von ihren(m) Gesellschafter(n) zurückkaufen kann, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlust, zur Ausschüttung an die (den) Gesellschafter in Form von Dividenden oder zur Einbringung von Fonds in die gesetzliche Rücklage verwendet werden. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden.

Die Gesellschaft stellt sicher, dass zu keinem Zeitpunkt (i) mehr als 30 Gesellschafter vorhanden sind und (ii) keines dieser Mitglieder eine natürliche Person ist und (iii) im Anschluss an jede Übertragung von Anteilen die Klauseln (i) und (ii) erfüllt bleiben.

Soweit notwendig wirkt diese Bestimmung nur um der Gesellschaft die Gelegenheit zu geben, sich im Sinne des Artikels 16 des deutschen Investmentsteuergesetzes zu deutschen Steuerzwecken als Spezial-Investmentvermögen zu qualifizieren. Jeder Anteilsinhaber versteht und erklärt sich damit einverstanden, dass er keinen Anspruch auf Ersatz von Schäden aus dem Gesellschaftsvermögen hat, weder aus Vertrag noch aus Delikthandlungen (und dass er keine solche Handlung gerichtlich verfolgen wird), wenn gegen diese Bestimmung verstoßen oder diese geändert wird.

Art. 6. Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung auf Dritte der Einwilligung von mindestens 75% des Stammkapitals. In Übereinstimmung mit Art. 5 führt die Gesellschaft keine Anteilsübertragungen aus, die dazu führen würden, dass die Gesellschaft von mehr als 30 Gesellschaftern gehalten oder eine natürliche Person Gesellschafter wird.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Die Gesellschafter können entscheiden, die ernannten Geschäftsführer in Klasse A Geschäftsführer ("Klasse A Geschäftsführer") und Klasse B Geschäftsführer ("Klasse B Geschäftsführer") zu unterteilen.

Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird am Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxemburg abgehalten. Für die Beschlussfähigkeit der Geschäftsführung ist die Anwesenheit oder Vertretung von mindestens der Hälfte der genannten Geschäftsführer erforderlich; unbeschadet dass im Fall von so genannten Klasse A Geschäftsführung und Klasse B Geschäftsführung die Beschlussfähigkeit nur dann gewährleistet ist wenn zumindest ein Klasse A Geschäftsführer und ein Klasse B Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind zu jeder Geschäftsführersitzung mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung, welche eine Tagesordnung zu enthalten hat, in welcher sämtliche Punkte von Bedeutung für die Sitzung aufgeführt sind, zu benachrichtigen. Auf diese Einberufung kann, wie oben ausgeführt, seitens der Geschäftsführer durch Zustimmung jedes einzelnen entweder schriftlich oder per Telegramm, Telekopie oder per Email verzichtet werden. Spezifische Einberufungen sind für einzelne Versammlungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden, nicht notwendig.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches von einem Geschäftsführer unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ein Beschluss in schriftlicher Form, unterzeichnet von allen Geschäftsführern, ist genauso wirksam als ob er durch eine wirksam einberufene und durchgeführte Geschäftsführerversammlung getroffen worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen von allen Geschäftsführern unterschriebenen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts, welches jedes von einem einzigen Geschäftsführer unterschrieben wurde, dokumentiert werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheissen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers, der Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehreren Personen, welche durch Delegation einer der Gesellschafter dazu befugt sind, gebunden sein.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Der oder die Gesellschaftsführer übernehmen, aufgrund ihrer Position, keine persönliche Haftung für Begehungen die im Namen der Gesellschaft geschehen, abgesehen von Vorsatz oder Fahrlässigkeit. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie nur für die Erfüllung ihrer Verpflichtungen verantwortlich.

Art. 9. Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Anteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Die in Sitzungen, Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenzschaltung oder durch andere Kommunikationsmittel, falls und soweit durch das luxemburgische Gesellschaftsrecht vorgesehen, gefassten Beschlüsse, welche erlauben sich zu verständigen und durch welche die Teilnahmen an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel der persönlichen Anwesenheit entspricht, werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgesehenen Form und Mehrheit gefasst. Eine ordnungsgemäße Sitzung der Gesellschaftsmitglieder sollte die ganze Anteilsinhaberschaft vertreten.

Die Einberufung der Sitzung durch den/die Geschäftsführer hat wenigstens acht (8) Tage vor dem für die Sitzung geplanten Termin zuzugehen und erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an die Adresse der Gesellschafter die im Register der Gesellschafter der Gesellschaft eingetragen ist. Wenn das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden. Beschlüsse die die Änderung des Gesellschaftsvertrages betreffen, werden (i) durch Stimmenmehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des herausgegebenen Stammkapitals entsprechen, gefasst.

Im Falle dass, und solange die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter hat, hat jedes Jahr, am dritten Montag im Monat Januar um 10 Uhr, erstmalig im Januar 2012, eine Generalversammlung am Geschäftssitz in Luxemburg statt zu finden. Wenn dies kein Werktag sein sollte, wird die Sitzung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

Art. 10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September jedes Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am am Tage der Gründung der Gesellschaft begonnen hat, wird 30. September 2011 enden.

Art. 11. Finanzbericht. Jedes Jahr sowie am Ende des ersten Geschäftsjahres wird der Jahresbericht durch den Geschäftsführer oder eventuell durch die Geschäftsführung verfasst.

Der Finanzbericht steht den Anteilhabern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 12. Gewinnverteilung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung wird nicht mehr verlangt, sobald und solange der Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beläuft.

Die Mitglieder können aufgrund von vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung ausgearbeiteten Finanzberichten die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen. Dies zeigt dass genügend Rücklagen zur Verteilung vorhanden sind. Der ausgegebene Betrag kann jedoch nicht die seit dem letzten Geschäftsjahresende erzielten realisierten Gewinne, erhöht durch die übertragenen Gewinne und die aufzuteilenden Reserven aber unter Abzug der übertragenen Verluste und Beträge welche auf ein Reservekonto eingezahlt werden müssen, nicht überschreiten. Dieser Restbetrag wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Mitglieder ausgeschüttet. Das Anteilsprämienkonto wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Anteilhaber ausgegeben. Die Generalversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf das Reservekonto zu überweisen.

Art. 13. Auflösung, Liquidation. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren welche Gesellschafter oder nicht sein können, und die durch die Generalversammlung ernannt werden. Diese legt ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Art. 14. Anwendbares Recht. Falls, und solange nur ein Mitglied alle Anteile der Gesellschaft besitzt, besteht die Gesellschaft als Ein-Person-Gesellschaft gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar.

Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten finden die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Zeichnung und Zahlung

Nach Errichtung der Satzung der Gesellschaft, hat die erschienene Person die nachstehend angeführte Zahl von Anteilen gezeichnet und die folgenden Beträge in Bar eingezahlt:

500 Anteile zu jeweils GBP 23, mithin einen Gesamtbetrag von GBP 11.500,-.

Der Nachweis über diese Zahlung wurde gegenüber dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Vergütungen und Lasten jedweder Form, die von der Gesellschaft im Rahmen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausenddreihundert Euro (€ 1.300,-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Der alleinige Gesellschafter hat sodann die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg.
2. Die folgenden Personen werden auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer bestellt:
 - Mark Weeden, chartered accountant, geboren am 4. Dezember 1954 in London, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg
 - Juliette Henry, fund controller, geboren am 30. April 1973 in West Bromwich, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Worüber Urkunde, ausgestellt in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments genannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Partei vorgelesen, die darum bat, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abzufassen. Die erschienene Partei unterzeichnete sodann gemeinsam mit uns, dem Notar, der der englischen Sprache kundig ist, die vorliegende urschriftliche Urkunde.

Der vorliegenden in Englisch abgefassten notariellen Urkunde folgt eine deutsche Übersetzung. Im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, gebürt der englischen Fassung der Vorrang.

Signé: R. Kirfel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. LAC/2010/25814. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072203/370.

(100085037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010

Le siège social est transféré au 31-33 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

MILLER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2010066257/11.

(100081402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Netinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.010.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066262/9.

(100081375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Eurinvest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R.C.S. Luxembourg B 42.580.

Extrait des assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenue au siège de la société,

Assemblée générale du 13 mai 2009:

L'assemblée générale confirme:

La nomination de quatre nouveaux administrateurs à savoir:

- M. Jean-Marc Michelet, administrateur, domicilié au 1, Rue des Maximins L-8247 Mamer.
- M. Bernard Van Ommeslaghe, administrateur, domicilié au 12, Avenue Bon Air B-1640 Rhode St Genèse.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- M. Serge Wibaut administrateur, domicilié au 36/14 Avenue des Phalènes B-1050 Bruxelles.
- Mme Sophie Jacob, administrateur, domiciliée au 96, Rue Souveraine B-1050 Bruxelles.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le renouvellement du mandat de:

- M. Raymond Jean Paul Goebbels, administrateur, domicilié au 56, Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg.
- M. Alain, Marie, Sadi, André Goyens, administrateur, domicilié au 96, Duerfstrooss L-9647 Doncols.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'assemblée accepte la démission de:

- M. Jan Bonroy, administrateur, domicilié au 13, Rue de Mersch L-8396 Septfontaines
- M. Dries Moens, administrateur, domicilié au 66, Gootje B-9860 Balagem
- M. Omer Peremans, administrateur, domicilié au 109, Berkenlaan B-3970 Leopoldsburg
- M. Hermanus Amandus Victorianus Vangronsveld, domicilié au 98, Duerfstrooss L-9647 Doncols.

Assemblée générale du 18 février 2010:

L'assemblée générale confirme le renouvellement des mandats de:

- M. Raymond Jean Paul Goebbels, administrateur, domicilié au 56, Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg.
- M. Alain, Marie, Sadi, André Goyens, administrateur, domicilié au 96, Duerfstrooss L-9647 Doncols.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010089155/34.

(100077696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Netinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.010.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066263/9.

(100081376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Netinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.010.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 9 juin 2010

Il résulte également dudit procès-verbal que les sociétés CRITERIA Sàrl, et PROCEDIA Sàrl et Monsieur Gabriel JEAN ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Monsieur Gabriel JEAN a également démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société Marbledeal Luxembourg Sàrl a également démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Bertrange, le 9 juin 2010.

NETINVEST S.A.

Référence de publication: 2010066264/16.

(100081385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Aide à la Décision Politique, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard du Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg F 8.337.

—
Assemblée générale de l'aide à la décision politique a.s.b.l., le 04 juin 2010

Changement des statuts

Art. 15. (ancienne formulation). La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Est modifié comme suit

Art. 15. (modification approuvée par assemblée générale, nouvelle formulation). La signature d'un des membres du conseil d'administration engage l'association.

Et

Art. 13. (ancienne formulation). L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 6 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Est modifié comme suit

Art. 13. (modification approuvée par assemblée générale, nouvelle formulation). L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Référence de publication: 2010069233/29.

(100081116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Online-Car, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 103.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066265/9.

(100081268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 129.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066272/9.

(100081269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.048.

EXTRAIT

Suite à une réunion de la gérance en date du 26 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle du gérant:

* Mademoiselle Christine Gomes, gérante, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme
PALLADIUM SARL
Christine Gomes
Gérant

Référence de publication: 2010066274/18.

(100081433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Intermediare Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.432.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 avril 2010 a décidé de renouveler le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire, RCS B-71178, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Intermediare Finance Europe II SICAR (IFE II)
Société d'Investissement à Capital à Risque
sous la forme d'une société en commandite par actions
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010069302/18.

(100081156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Styron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.998,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 153.582.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Styron Luxco S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

here represented by Karine Lazarus, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Styron Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty four thousand nine hundred and ninety eight Euro (EUR 54,998), represented by fifty four thousand nine hundred and ninety eight (54,998) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months of the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Styron Luxco S.à r.l., represented as stated above, subscribes to fifty four thousand nine hundred and ninety eight (54,998) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty four thousand nine hundred and ninety eight Euro (EUR 54,998).

The aggregate amount of fifty four thousand nine hundred and ninety eight Euro (EUR 54,998) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ailbhe Jennings, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, having her professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Michel Plantevin, born in Marseille, France, on 24 October 1956, having his professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom.
2. The registered office of the Company is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Styron Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

représentée par Karine Lazarus, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Styron Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de

charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 54.998), représenté par cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (54.998) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Styron Luxco S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (54.998) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 54.998).

Le montant de cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 54.998) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Ailbhe Jennings, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, ayant son domicile professionnel au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

Michel Plantevin, né à Marseille, France, le 24 octobre 1956, ayant son adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J8AJ, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. LAZARUS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25249. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068815/485.

(100083597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pennyboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066278/9.

(100081258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pilot Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.996.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008 qui se tiendra en 2010.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008 qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010066282/20.

(100081341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.066.

—
En date du 25 mai 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Georges Zimer, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Acceptation de la démission de Mario Meisch, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Nomination de Julian Cassar, avec adresse professionnelle au 1, Raffles Link, 03/04-01 South Lobby, 039393 Singapour, Singapour, en tant que gérant avec effet au 17 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Nomination de Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010086502/25.

(100076316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Primedale Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.373.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme
PRIMEDALE PARTICIPATION SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010066283/17.

(100081457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Realpromo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 63.718.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066293/10.

(100081261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

KLC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.723.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 1^{er} mars 2010

1. Les mandats des Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016, comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Kevin BRENNAN, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey,
- Madame Constance HELYAR, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey,

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,
- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG.

2. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, 1^{er} mars 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour KLC HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010086407/27.

(100076357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Roccia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 132.190.

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den dritten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft ROCCIA S.A., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.190 (NIN 2007 2229 577), aufgrund eines Beschlusses vom 17. Mai 2010,

welcher Beschluss, nach gehöriger "ne varietur Paraphierung" durch den Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent handelnd wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft ROCCIA S.A. wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karin REUTER, mit dem Amtssitze in Redange-sur-Attert, in Verhinderung ihres Kollegen Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, welch Letztgenannter Depositär der Gründungsurkunde ist, am 16. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2489 vom 2. November 2007.

II.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von FÜNF HUNDERT TAUSEND EURO (€ 500.000.-).

III.- Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-) und ist eingeteilt in zweiunddreissig (32) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

IV.- Artikel 5 der Statuten sieht vor, dass der Verwaltungsrat ermächtigt ist, während einer Dauer von fünf Jahren, beginnend am Tage der Veröffentlichung der Gründungsurkunde im Mémorial C, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

V.- Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 17. Mai 2010, hat der Verwaltungsrat beschlossen das Gesellschaftskapital, im Rahmen des genehmigten Kapitals, um den Betrag von VIER HUNDERT ACHTUNDSECHZIG TAUSEND EURO (€ 468.000.-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ZWEIUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-) auf den Betrag von FÜNF HUNDERT TAUSEND EURO (€ 500.000.-) zu bringen durch die Herausgabe von vier hundert achtundsechzig (468) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

VI.- Die vier hundert achtundsechzig (468) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-) wurden integral durch den bestehenden alleinigen Aktionär gezeichnet, so wie dies aus dem Zeichnungsbeleg hervorgeht.

VII.- Die vier hundert achtundsechzig (468) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-) wurden durch den bestehenden alleinigen Aktionär eingezahlt mittels Bareinzahlung auf ein Bankkonto der Gesellschaft ROCCIA S.A., so dass der Betrag von VIER HUNDERT ACHTUNDSECHZIG TAUSEND EURO (€ 468.000.-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar aufgrund einer Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

VIII.- Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, wird Artikel 5 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 juin 2010. Relation: ECH/2010/774. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. Juni 2010.

Référence de publication: 2010066298/73.

(100081447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010066308/11.

(100081484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- LEEWARD FUND MANAGEMENT LTD, Administrateur, Main Street, Charlestown, Nevis, Saint-Kitts-et-Nevis, représentée par son représentant permanent, Monsieur Peter VANDERBRUGGEN;
- TREMONT INTERNATIONAL LLC, Administrateur, 2711 Centerville Road Suite 400, DE19808 Wilmington, Etats-Unis, représentée par son représentant permanent, Monsieur Peter VANDERBRUGGEN;
- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Administrateur-Président, directeur d'entreprise, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB London, Royaume Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 8 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- LEEWARD VENTURES PARTNERS, société à responsabilité limitée, 4 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B140373

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour PATINA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010069363/24.

(100081153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.424.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, World Power Holdings, L.P. and Subsidiaries ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010066311/14.

(100081243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Sehelah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066320/9.

(100081403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

LIST Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 20.764.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille dix, le premier avril,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Serge Marx, avocat, à Luxembourg agissant en tant que mandataire des actionnaires de LIST Société Anonyme Holding, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, constituée suivant acte notarié en date du 28 août 1983, publié au mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 286 du 21 octobre 1983 sous la dénomination de LIST SA.

Lequel ès dites qualités a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Une erreur matérielle est apparue dans l'acte du 29 décembre 2009 "(l'Acte)" (enregistré le 4 janvier 2010, LAC/2010/175) déposé au RCSL le 19 février 2010, sous le numéro L100026162.03, devant être modifiée de la manière suivante:

Un point a été omis dans la première résolution, concernant la modification du capital social de LIST par suite de la scission, en conséquence il convient d'ajouter que:

"Du fait de la scission les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de LIST sont modifiés pour prendre la teneur suivante:

""Das Gesellschaftskapital beträgt 340.000 USD (dreihundertvierzigtausend US Dollar).

Es ist eingeteilt in 340 (dreihundertvierzig) Aktien zu je 1.000 USD (tausend US Dollar).""

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 avril 2010. Relation: LAC/2010/15294. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010069673/31.

(100081464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Trans Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010066349/13.

(100081466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.747.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, World Power Holdings, L.P. and Subsidiaries ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010066360/14.

(100081246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067634/10.

(100082050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Management Co-operative Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.689.

Extrait de Transfert de Parts Sociales.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 15 mars 2010 que:

la société Tarragona S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98 255, cède

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société Management Co-operative Company S.à r.l. à

la société Centuria Real Estate Asset Management International S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96 465.

Suite à ce transfert les parts sociales de Management Co-operative Company S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Centuria Real Estate Asset Management International S.A.:	500 parts sociales
Tarragona S.A.:	0 part sociale
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour Management Co-operative Company S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010089151/27.

(100077546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

WWTE Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 67.547.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 141.564.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, en date du 25 mai 2010, a décidé ce qui suit:

1. La nomination avec effet immédiat de la personne suivante en tant que Gérant:

Monsieur Rupert John Joseph Hopley, né le 19 mars 1969 à Londres, Grande Bretagne, avec adresse au 282, Trinity Road, Londres, Grande Bretagne, SW18 3RG.

Son mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010066368/17.

(100081481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Zucchetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.835.

—
L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ZUCCHETTI INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 125835 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1056 du 5 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L– 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L–1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

71561

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. LAC/2010/25066. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066371/49.

(100081357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 9 juin 2010

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Mr Tony Claes en tant qu'administrateur et en tant que délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de remplacer Mr Tony Claes de son mandat d'administrateur par Mr Dieter Rogiers, né le 15.07.1971 à Ostende, avec adresse professionnelle à B-1150 Bruxelles, Avenue de Tervuren, 270.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration est maintenant composé de la façon suivante :

- Jacques Mottard
- Françoise Fillot
- Dieter Rogiers

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de nommer Mr Dieter Rogiers en tant que délégué à la gestion journalière.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Ses pouvoirs d'engager la Société vis-à-vis des tiers sont les suivants:

Pour les contrats, documents ou autres actes relatifs à la clientèle, fournisseurs des produits et services couvrant les besoins de la Société et aux collaborateurs, Mr Dieter Rogiers est autorisé à engager la Société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un million d'euros.

Au delà d'un millions d'euros, Mr Dieter Rogiers devra obtenir la validation écrite d'un autre administrateur.

Pour les autres contrats, documents ou autres actes relatifs à des investissements, leasing ou autres engagements touchant le domaine financier ou comptable, Mr Dieter Rogiers doit signer avec un autre administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010067860/32.

(100082040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010067652/10.

(100082057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de Fortis Lease Group S.A. en date du 25 mars 2010

Version originale en anglais:**1. New Management Team FLG**

The Board decides to establish a new Management Team and to end the delegations as member of this Management Team for Claude Crespin (personal address: 47 Drève Pittoresque, B-1180 Uccie, Belgium), Peter De Neef (personal address: 64 Kamerstraat, B-9255 Buggenhout, Belgium), Thérèse Vercruysse (personal address: 204 Tramlaan, B-1933 Zaventem, Belgium) and Carlo Thill (professional address: 50 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg).

Philippe Bismut (professional address: Tour Métropole, 46-52 rue d'Arago, F-92823 Puteaux Cédex, France) and Christian de Nonneville (professional address: Tour Métropole, 46-52 rue d'Arago, F-92823 Puteaux Cédex, France) are appointed new Management Team members.

Philippe De Vos (professional address: 16 rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg, Luxembourg) is confirmed as management team member.

The new Management Committee will be chaired by Philippe Bismut, who becomes with immediate effect Managing Director of Fortis Lease Group S.A., in replacement of Carlo Thill and Claude Crespin who are therefore no longer Managing Directors.

Traduction libre en français:**1. Nouveau Comité de Direction FLG**

Le Conseil d'Administration décide de mettre en place un nouveau Comité de Direction et décide par conséquent de mettre fin au mandat de Claude Crespin (adresse personnelle: 47 Drève Pittoresque, B-1180 Uccie, Belgique), Peter De Neef (adresse personnelle: 64 Kamerstraat, B-9255 Buggenhout, Belgique), Thérèse Vercruysse (adresse personnelle: 204 Tramlaan, B-1933 Zaventem, Belgique) et Carlo Thill (adresse professionnelle: 50 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg) au sein de ce même Comité.

Philippe Bismut (adresse professionnelle: Tour Métropole, 46-52 rue d'Arago, F-92823 Puteaux Cédex, France) et Christian de Nonneville (adresse professionnelle: Tour Métropole, 46-52 rue d'Arago, F-92823 Puteaux Cédex, France) sont nommés membres de ce Comité de Direction.

Philippe De Vos (adresse professionnelle: 16 rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg, Luxembourg) demeure membre du Comité de Direction.

Philippe Bismut devient le Président de ce nouveau Comité de Direction, et devient Administrateur-Délégué de Fortis Lease Group S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Carlo Thill et Claude Crespin, qui ne sont donc plus Administrateurs-Délégués de Fortis Lease Group S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour extrait conforme

Fortis Lease Group S.A.

Philippe De Vos / Carlo Thill

Director Financial Management & ALM, Fortis Lease Group - BNP Paribas Group. / Director,

Fortis Lease Group - BNP Paribas Group.

Référence de publication: 2010086531/44.

(100077083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Europa Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Lambert.

Référence de publication: 2010085404/10.

(100075747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.012.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 143.785.

EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts sociales du 26 mars 2009 que

1. l'associé de la Société AB Acquisitions Holdings Limited a transféré 1.000.000 parts sociales au nouvel associé de la Société Alliance Boots GmbH, ayant son siège social au Baarerstrasse 78, 6300 Zoug, Suisse, Numéro d'immatriculation: CH-170.4.007-953-1, Registre de l'État de Canton Zug,

2. l'associé la Société Alliance Boots GmbH a transféré 1.000.000 parts sociales au nouvel associé de la Société AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Numéro d'immatriculation: R.C.S. B 129 314,

3. l'associé la Société AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l. a transféré 1.000.000 parts sociales au nouvel associé de la Société AB Acquisitions Holdings II Limited, ayant son siège social au Line Wall Road 57/63, Gibraltar, Numéro d'immatriculation: 99152, R.C.S. du Gibraltar,

4. l'associé la Société AB Acquisitions Holdings II Limited a transféré 1.000.000 parts sociales à l'associé de la Société AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.

Suite à ces transferts, les parts sociales dans la Société son détenues comme suit:

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.: 1.012.000 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AB ACQUISITIONS LUXCO 2A S.à r.l.

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2010089181/27.

(100077388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

JT International Services S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 153.647.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

C2Trans Holding S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Rémi Chevalier, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'un procès verbal du conseil d'administration de C2Trans Holding S.A en date du 17 Mai 2010, lequel, paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Actionnaire»,

Laquelle comparante, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Caractéristiques principales de la société

Art. 1^{er} . Nom & Forme.

1.1 La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée de temps à autre (la «Loi»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de "JT International Services S.A" (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet le transport routier de marchandises et de locations de véhicules tout tonnage sous forme ADR ou non, commissionnaire de transport, négoce, import, export, courtage, consultant.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

3.3 La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre par voie de placement privé des obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette similaires.

3.5 Nonobstant ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en vingt-six mille (26.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires»), mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Préférentielles A»), trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Préférentielles B») (les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont ensemble définies comme les «Actions»).

5.2 En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle Action est transférée. Le montant du compte de ladite prime d'émission est à la libre disposition de(s) l'Actionnaire(s).

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décisions du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Les Actions sont sous forme nominative.

6.2 Un registre des Actionnaires de la Société doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce registre devra mentionner le nom de chaque Actionnaire, son adresse ou son élection de domicile, les nombre des Actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

Art. 7. Libération des actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions arrêtées par le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social.

8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit sur décisions des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Titre III. Administration & Supervision

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

9.2 Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Dans ce cas, cette personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, e-mail, par télécopie ou tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit par la suite. Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires où (i) les Administrateurs prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler,

(iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les Administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue au Grand Duché du Luxembourg.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrites si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres du Conseil d'Administration présent ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux (2) Administrateurs, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV. - Actionnaires

Art. 15. Pouvoir de l'actionnaire unique / L'assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un (1) actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non, et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des voix exprimées.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.11 Sauf lorsqu'ils ont un droit de vote, il n'est pas tenu compte des Actions Préférentielles sans droit de vote pour déterminer les conditions de quorum et de majorité aux assemblées générales.

Art. 16. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social de la Société et/ou à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion au Grand-Duché de Luxembourg le premier jour ouvrable de juin de chaque année à 2:00 pm (heure de Luxembourg), et pour la première fois le 1^{er} juin 2011.

Art. 17. Les autres assemblées générales. Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 18. Droits de vote. Chaque Action donne droit à une voix.

Titre V. - Dispositions finales

Art. 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Distribution des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Le solde des bénéfices annuels pourra être distribué conformément et sous réserve des conditions de la loi applicable et des statuts comme suit:

(i) Les Actions Préférentielles A et B donneront droit, si les dividendes de la Société sont déclarés sur l'année considérée et dans la mesure où ces dividendes excèdent le Montant Privilégié (tel que défini ci-après), au Montant Privilégié avant que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne reçoivent une quelconque distribution. Le Montant Privilégié correspond à quatre-vingt quinze pour cent (95%) du bénéfice net de la Société. Le Montant Privilégié sera réparti entre les Actions Préférentielles A et les Actions Préférentielles B comme suit:

- Résultat net dégagé par les camions A exploités par la société JT INTERNATIONAL SERVICES en sous-traitance de l'entreprise TRANSPORTS TAGLANG (3, rue Adolphe Mohler, 67120 OBERNAI - France) pour les Actions Préférentielles A;

- Résultat net dégagé par les camions B exploités par la société JT INTERNATIONAL SERVICES en sous-traitance de l'entreprise TRANSPORTS JUNG (4, rue de Waldkirch 67600 SELESTAT - France) pour les Actions Préférentielles B.

(ii) Puis, les détenteurs d'Actions Ordinaires recevront (après paiement de tout Montant Privilégié au détenteur d'Actions Préférentielles ainsi qu'il a été exposé ci-dessus), en provenance de fonds légalement disponibles (incluant toute prime d'émission payée à la Société lors de l'émission de nouvelles Actions), la différence entre le reste des bénéfices annuels et des autres réserves distribuables et le Montant privilégié.

20.3 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale des actionnaires peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

20.4 Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution de dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

20.5 La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui peut-être être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations (le cas échéant).

Art. 22. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

C2Trans Holding S.A	26.000 Actions Ordinaires
	1.250 Actions Préférentielles A
	<u>3.750 Actions préférentielles B</u>
TOTAL	31.000 Actions

Chacune des Actions a été intégralement payée de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) correspondant à un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent quinze Euros (EUR 915,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

(1) Est nommé à la fonction d'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016:

- M. Christophe Taglang, né le 25 janvier 1966 à Schirmeck (France) résidant au 8, rue de la Hoube, F-67280 URMATT (France).

(2) Le siège social de la Société est fixé au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Est nommée, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016, commissaire aux comptes de la Société, «Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H.», en abrégé «AMG G.m.b.H.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, inscrite auprès du R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B145.584.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, au mandataire du comparant susmentionné, connu par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CHEVALIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juin 2010. REM 2010/770. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073541/286.

(100085584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.